



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Indemnisation

Question écrite n° 40825

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre des relations avec le Parlement sur le retard pris dans l'exécution du plan d'apurement des dossiers des rapatriés d'Algérie en instance de règlement. Il lui demande les mesures prises ou envisagées pour régler définitivement ce contentieux au cours de cette année, conformément à l'engagement du Gouvernement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est informé que 1 528 dossiers de rapatriés ont été déposés au secrétariat des Codair, au 29 février 1996. Conformément aux dispositions du décret et de la circulaire du 28 mars 1994, complétées par la circulaire du 21 avril 1995, les Codair ont examiné, au 30 juin 1996, 939 dossiers dont 244 ont fait l'objet de plans d'apurement définitifs. 404 dossiers ont été rejetés car ils n'étaient pas éligibles aux dispositions des textes précités, et 274 dossiers n'ont pu aboutir car les demandeurs n'ont pas complété leurs dossiers au terme du délai qui leur était imparti. 17 dossiers sont en cours de négociations pour établir les plans d'apurement. Des instructions très fermes ont été données aux préfets, présidents des Codair, afin que les 589 dossiers restant à traiter soient examinés dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, avant le 30 septembre 1996.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40825

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : relations avec le parlement

Ministère attributaire : relations avec le parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 1996, page 3619

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4721